

NOMENCLATURE : 5 -3

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 AVRIL 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20260407-DLB04_07042026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES –
ELECTION DES REPRESENTANTS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT

Par délibération n° 10 du 22 mars 2026, ont été rappelés le rôle de la Commission d'Appel d'Offres ainsi que sa composition, conformément aux articles L1414-2 et L.1411-5-II du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est rappelé que ce sont notamment les membres de la Commission d'Appel d'Offres qui composeront une partie du jury qui intervient dans certaines procédures prévues par le Code de la Commande Publique (notamment concours de maîtrise d'œuvre, marchés globaux).

La Commission d'Appel d'Offres est composée de l'autorité habilitée à signer le contrat ou son représentant, président, et cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et des suppléants en nombre égal.

Par ailleurs, ont été fixées dans la même délibération, conformément à l'article D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de dépôt des listes.

Il convient donc aujourd'hui de procéder à l'élection des membres de ladite commission, étant rappelé que, conformément aux dispositions des articles D.1411-3 et D.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- L'élection a lieu au scrutin de liste, suivant le système de la représentation proportionnelle, avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,
- Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,
- En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages,
- En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Les candidatures ont été demandées dans le délai fixé par la délibération n° 10 du 22 mars 2026 et il a été procédé à l'élection en séance.

Etaient candidats :

⇒ **Candidats présentés par la liste "LENS TOUJOURS" :**

Délégués titulaires :

- 1) Madame BARBAUT Maryse
- 2) Monsieur HANON Jean-Pierre
- 3) Monsieur DESOUTTER Jean-Christophe
- 4) Madame MEPHU NGUIFO Laure
- 5) Monsieur BILLEBAULT Mickaël

Délégués suppléants :

- 1) Monsieur CECAK Jean-François
- 2) Monsieur GHEYSENS Thibault
- 3) Madame ESSAIDI Inès
- 4) Monsieur LOURDEL Jordan
- 5) Monsieur LANNOY Sébastien

⇒ **Candidats présentés par la liste "ENSEMBLE, SAUVONS LENS !" :**

Délégués titulaires :

- 1) Madame LAUWERS Frédérique
- 2) Monsieur OZOG Maxime
- 3) Madame COROENNE Isabelle
- 4) Monsieur DE SCHEPPER Serge
- 5) Monsieur PONTHEU Jonathan

Délégués suppléants :

- 1) Madame ZAVODSKI Virginie
- 2) Monsieur CLAVET Bruno
- 3) Madame MAY Marie
- 4) Monsieur AUDANT Alexis
- 5)

Avec l'accord unanime de l'assemblée, il a été procédé au vote à mains levées.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

INSCRITS	: 39
VOTANTS	: 39
ABSTENTIONS	: 0
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	: 39

NOMBRE DE SIEGES A REPARTIR : 5

QUOTIENT : suffrages exprimés / nb de sièges à répartir : $39 / 5 = 7,8$

ONT OBTENU :

. liste "LENS TOUJOURS"	30 voix
. liste "ENSEMBLE SAUVONS LENS !"	9 voix

SIEGES ATTRIBUES AU QUOTIENT

(Nombre de voix que divise le quotient, le tout arrondi à l'entier inférieur)

. liste "LENS TOUJOURS"	3 sièges
. liste "ENSEMBLE, SAUVONS LENS !"	1 siège

SIEGE(S) ATTRIBUE(S) AU PLUS FORT RESTE

- . liste "LENS TOUJOURS" 1 siège
. liste "ENSEMBLE, SAUVONS LENS !" 0 siège

Au final, la répartition des sièges est la suivante :

- . liste "LENS TOUJOURS" 4 sièges
. liste "ENSEMBLE, SAUVONS LENS !" 1 siège

Sont donc déclarés élus en qualité de membres de la commission d'appel d'offres de la Ville de Lens :

Membres titulaires

- 1) M. BARBAUT Maryse
- 2) M. HANON Jean-Pierre
- 3) M. DESOUTTER Jean-François
- 4) Mme MEPHU NGUIFO Laure
- 5) Mme LAUWERS Frédérique

Membres suppléants

- 1) M. CECAK Jean-François
- 2) M. GHEYSENS Thibault
- 3) Mme ESSAIDI Inès
- 4) M. LOURDEL Jordan
- 5) Mme ZAVODSKI Virginie

le maire ou son représentant en étant président.

Le Maire,


Sylvain ROBERT



La secrétaire de séance,


Mélissa PETERSEN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 9 AVRIL 2026

=====

SEANCE DU 7 AVRIL 2026

=====

L'an deux mille vingt-six, le mardi 7 avril, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 31 mars 2026.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme KAUFMANN, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme DEGOUVE, M. OUDJANI, Mme DAVID, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes BARBAUT, NION, MM. NYCZ, DAUBRESSE, Mme ROPERTO, M. LANNOY, Mmes LAGNIEZ, BRAET, DUPUIS, MM. COURCOL, BILLEBAULT, LOURDEL, WATTIER, Mmes PETERSEN, ESSAIDI, M. DE SCHEPPER, Mmes COROENNE, LAUWERS, ZAVODSKI, MM. PONTHEIU, CLAVET, Mme MAY, MM. AUDANT, OZOG.

Etait excusée :

Mme GLEMBA ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH.

Etait absent : /

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Mélissa PETERSEN, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.